



VACCINATION COVID-19

**Se faire vacciner c'est
prendre part au combat
contre le virus**

EN PRATIQUE

La vaccination a débuté en janvier en Belgique pour une partie de la population (maisons de repos, hopitaux, soins de santé, etc.). Depuis le 15 mars, **40 centres fixes de vaccination** ont ouvert leurs portes en Wallonie pour accueillir le reste de la population. Les premiers invités seront les personnes âgées de **+ de 65 ans** et les patients à risque. Suivront ensuite les 18-65 ans.

CONVOCATION

Elle vous parviendra par **courrier postal** et éventuellement par mail et/ou par sms en fonction des données connues. Elle contiendra un code personnel et sera accompagnée d'un « questionnaire santé » à remplir afin d'écartier les risques de contre-indications. En cas de besoin, contactez votre médecin.

FIXER LE RENDEZ-VOUS

Tel qu'explicité dans la convocation, vous pouvez choisir la date et le centre de vaccination (3 centres proposés minimum et 1 à sélectionner) au moyen d'une plateforme informatique dont le lien est renseigné dans la convocation ou par téléphone au **0800 45 019**. Une fois le choix émis, une confirmation vous est transmise par mail. Si vous ne disposez pas d'une adresse électronique, la convocation suffit.

LORS DU RENDEZ-VOUS

Vous devez vous munir d'une carte d'identité, de la convocation et du questionnaire santé complété. Après que vous ayez reçu l'injection, vous devrez patienter 15 minutes dans une salle de repos avant de pouvoir quitter le centre. Le vaccin est gratuit.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Puis-je choisir mon vaccin ?

En raison des quantités insuffisantes et du nombre important de personnes à vacciner, cela n'est pas envisageable. Non.

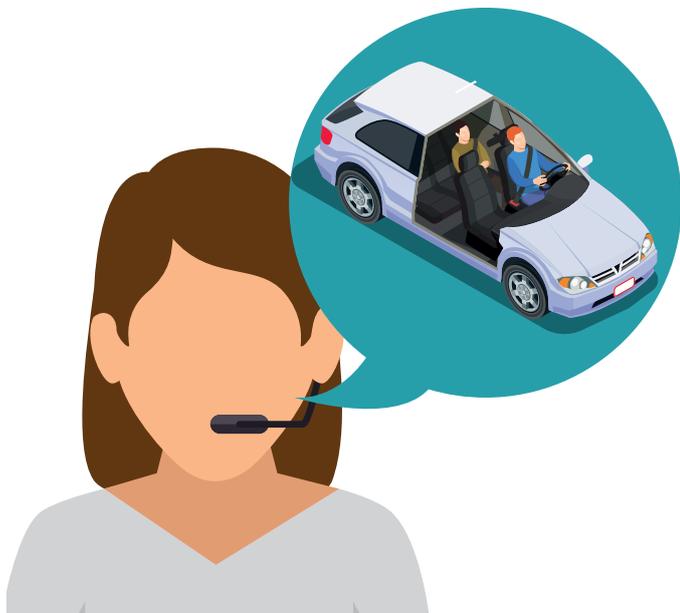
Si je ne réponds pas à la convocation, je ne serai pas vacciné ?

Si vous ne répondez pas à la première convocation, une seconde vous parviendra dans un second temps. En revanche, si vous manifestez votre refus à vous faire vacciner, vous ne serez plus convoqué. Ce choix est possible sur l'interface informatique.

J'ai 67 ans, je suis prioritaire, mais mon ami âgé de 60 ans est convoqué avant moi. Est-ce normal ?

La première raison peut être que votre ami a reçu la convocation par mail car la donnée était disponible pour lui, ce qui n'est pas votre cas. Les envois électroniques parviennent plus vite que les courriers postaux. La seconde explication réside dans la localité. Certains centres étant plus rapides que d'autres, ils ont peut-être déjà vacciné les personnes âgées de + de 65 ans.

INFORMATIONS : jemevaccine.be - info-coronavirus.be - 0800 45 019



JE NE PEUX PAS ME DÉPLACER AU CENTRE DE VACCINATION !

Si pour une raison de santé ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul(e) au centre de vaccination, vous pouvez vous faire **accompagner par un proche**. Ce dernier ne pourra être vacciné sans convocation et rendez-vous.

Si ce n'est pas possible, sachez que les **transports en commun** sont gratuits le jour de la vaccination pour les personnes qui présenteront leur confirmation de rendez-vous au chauffeur.

En cas de besoin et dans la mesure où les premières solutions ne sont pas envisageables, nous vous invitons à contacter **le service social du CPAS d'Aubange** au **063/37 20 15**. Une personne se chargera de fixer le rendez-vous et d'organiser un transport avec un véhicule communal. Si vous fixez le rendez-vous par vous-même avant de prendre contact avec le CPAS pour le transport, vous prenez le risque que le véhicule ne soit pas disponible au créneau choisi. Le numéro est disponible le lundi, mardi, jeudi et le vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Le transport est gratuit pour les personnes âgées de + de 65 ans. Il est réservé aux citoyens résidant sur le territoire de la Commune d'Aubange, pour une vaccination dans les centres d'Arlon et de Virton.

Enfin, la **Croix Rouge** propose également un service de transport, y compris le samedi. Ce dernier est payant : 2,60€ + un tarif en fonction du nombre de kilomètres parcourus de 0,37€/km. Contact : **063/22 77 55** entre 08h30 et 12h et de 13h à 17h. Ce moyen est à privilégier pour les personnes qui se déplacent en chaise roulante ou qui, tout en sachant se déplacer, ont besoin d'être accompagnées. Les véhicules communaux n'étant pas adaptés. Il est conseillé aux personnes désirant y recourir, de contacter la Croix Rouge avant de fixer le rendez-vous.